



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 27 et 59 du D)**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Achat de formations à destination du personnel de  
l'EPSMDA**

**Date et heure limite de remise des offres :**

**Lundi 23 janvier 2017 à 14 H 00**

Le présent dossier de consultation comprend le règlement de consultation ainsi que les cahiers des clauses particulières relatifs à chaque action de formation.

# 1ère partie - Règlement de consultation

## Article 1. Objet du marché

### 1.1. Objet

L'établissement souhaite acheter des formations à destination du personnel de l'EPSMDA.

Les prestations de formation, objet de la présente consultation ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des personnels de l'établissement sur les thématiques suivantes :

- Prise en charge des suicidants,
- Droits des personnes hospitalisées,
- Démarche diagnostique, démarche de soins et projet thérapeutique,
- Education thérapeutique du patient
- Approfondissement des soins en santé mentale
- Entretiens infirmiers et relation d'aide

### 1.2 Descriptif du dispositif de formation

La présente consultation comprend 6 (six) lots présentés ci-après :

- Lot 1 : Formation Prise en charge des suicidants
- Lot 2 : Formation Droits des personnes hospitalisées
- Lot 3 : Formation Démarche diagnostique, démarche de soins et projet thérapeutique
- Lot 4 : Formation Education thérapeutique du patient
- Lot 5 : Formation Approfondissement des soins en santé mentale
- Lot 6 : Formation Entretiens infirmiers et relation d'aide
- 

Les cahiers des clauses particulières formalisés en deuxième partie du présent document, précisent le besoin et les attentes de l'établissement pour chacun de ces lots.

Les propositions seront étudiées par l'établissement lot par lot, chacun des lots constituant un marché distinct, exceptés les lots 5 et 6 pour lesquels il est demandé un lien entre les intervenants.

Les prestataires pourront soumissionner à un ou plusieurs lots. L'établissement se réserve le droit, suite à l'analyse des offres, d'attribuer plusieurs lots au même prestataire si celui-ci s'avère le mieux disant sur les lots concernés.

Les prestataires qui soumissionnent à un ou plusieurs lots veilleront à faire une offre distincte pour chacun des lots qu'ils souhaitent se voir attribuer. Aussi, pour chacun des lots pour lesquels ils souhaitent candidater, ils joindront les documents mentionnés à la présente mise en concurrence.

### 1.3. Lieu de livraison

Les organismes candidats à la présente consultation devront être en mesure de dispenser des sessions de formation dans les locaux de l'établissement situé à PREMONTRE (02320).

## Contacts

Pour les questions relatives au dossier de consultation, les candidats peuvent adresser par mail leurs questions à l'établissement :

### **Pour la partie administrative :**

Isabelle DELOT - Responsable formation  
e-mail : isabelle.delot@epsmd-aisne.fr

### **Pour la partie technique :**

Philippe VAN MELLO - Directeur des Soins  
e-mail : philippe.van mello@epsmd-aisne.fr

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai d'exécution**

De 2017 à 2020

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception.

### **2.3 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## **Article 3. Justificatifs à produire**

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui:

### **A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- une lettre de candidature (DC1)
- une déclaration du candidat (DC2)

Ces documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

- une présentation de l'organisme de formation (coordonnées complètes, contacts,...)
- une présentation détaillée de l'offre de formation
- une copie de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation avec numéro de déclaration d'existence valide
- numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de développement professionnel continu.
- un sommaire détaillé du document pédagogique remis aux stagiaires, ainsi que les supports utilisés pendant la formation,
- les qualifications et expériences détaillées des formateurs pressentis pour réaliser cette formation et le descriptif de leur expérience dans le domaine de formation considéré

## B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans les Cahiers des Clauses Particulières ci-joints.

Le(s) Cahier(s) des Clauses Particulières ci-joint(s) à accepter sans aucune modification.

### Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre en double exemplaire (1 original + 1 copie) dans une enveloppe unique **par lot**.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques  
Cellule marché  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

<p style="text-align: center;"><b>MAPA :</b> <b>Formation à destination des personnels de l'EPSMDA</b> <b>«Lot N° (à préciser) : intitulé à préciser»</b>  <b>"Ne pas ouvrir"</b></p>
---

La ou les soumission(s) devra (ront) être réceptionnée(s) matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le lundi 23 janvier 2017 à 14 H 00. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economique, Logistiques et Techniques - Cellule marché de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

### Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre conformément aux critères énoncés ci-dessous :

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Chaque marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

#### **Article 6 : pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur qui conduit la présente mise en concurrence et attribuera la marché est l'EPSMDA de l'Aisne 02320 PREMONTRE.

#### **Article 7. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Le candidat déclare avoir pris connaissance du dossier et s'engage à en respecter le contenu (\*)

(\*) Date et Signature du candidat

## 2ème partie - Cahiers des charges

### OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'achat de prestations de formation pour des agents exerçant au sein de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne.

Les formations à dispenser à l'issue de la présente consultation s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue des personnels et du développement professionnel continu et ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des personnels de l'établissement.

La présente consultation comprend 6 lots présentés ci-après

- Lot 1 : Formation Prise en charge des suicidants
- Lot 2 : Formation Droits des personnes hospitalisées
- Lot 3 : Formation Démarche diagnostique, démarche de soins et projet thérapeutique
- Lot 4 : Formation Education thérapeutique du patient
- Lot 5 : Formation Approfondissement des soins en santé mentale
- Lot 6 : Formation Entretiens infirmiers et relation d'aide

Pour chacun des lots, le descriptif du besoin est précisé ci-après. Ce descriptif est minimal et non exhaustif.

# **Lot 1 : Formation Prise en charge des suicidants**

## **Cahier des clauses particulières**

### **DEFINITION DE L'ACTION**

Cette formation est inscrite dans les orientations du service infirmier depuis de nombreuses années. Elle répond à une demande des infirmiers et aides-soignants souhaitant développer leurs compétences dans la prise en charge des suicidants. Plus récemment, des événements indésirables ont démontré le niveau important de criticité de ce risque et la nécessité de garantir les compétences infirmières dans ce domaine.

### **DEFINITION DU PROJET DE FORMATION**

Le suicide et les tentatives de suicide constituent un problème de santé publique majeur par leur importance, leur impact et leurs conséquences.

Concomitamment, le développement de la psychiatrie de liaison sur l'EPSMDA a amené les professionnels à être de plus en plus confrontés et impliqués dans la prise en charge des « suicidants », que ce soit dans le cadre de leurs interventions dans les services des hôpitaux généraux ou dans les différents lieux de consultations internes à l'EPSMDA.

Ce projet de formation répond à leur demande et vise à renforcer leurs compétences dans le champ de la reconnaissance de l'épisode suicidaire, de sa prévention et de sa prise en charge.

### **ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

Ce projet de formation, initié en 2001 s'inscrivait dans l'un des axes du projet d'établissement centré sur le développement de la psychiatrie de liaison.

La visite de certification V 2014 a confirmé l'évolution nécessaire des pratiques dans ce domaine, notamment en matière d'évaluation du risque suicidaire.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectif global :

- Développer les connaissances et les compétences des professionnels afin d'optimiser la qualité de l'accueil et de la prise en charge des suicidants

Objectifs spécifiques :

Cette formation doit permettre aux participants de :

- connaître et reconnaître les éléments sémiologiques et psychologiques du risque suicidaire ;
- savoir évaluer le risque de récurrence suicidaire du patient ;

- connaître les éléments essentiels d'une prise en charge adaptée au patient suicidant ;
- se situer dans le rôle de soignant vis-à-vis du patient, en complémentarité avec les intervenants pluridisciplinaires ;
- identifier les différents niveaux de responsabilités vis-à-vis du passage à l'acte suicidaire.

## **PUBLIC CIBLE**

Personnel d'encadrement,  
Infirmiers,  
Aides-soignants (sous réserve des places disponibles),

Modalités de sélection des stagiaires qui seront formés : inscription sur la base du volontariat et priorisation des professionnels exerçant dans les unités d'hospitalisation complète, dans les unités de proximité, les centres médico-psychologiques.

## **METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthode pédagogique participative  
Apports et supports théoriques  
Analyse de situations vécues par les professionnels

## **OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE**

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

## **PROFIL DE L'INTERVENANT**

Intervenant ayant une compétence confirmée dans le domaine de la prise en charge du suicidant et une expérience en psychiatrie

## **DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT**

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris. Les prix appliqués seront identiques pour l'ensemble des groupes.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail.



Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

### **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 4 jours

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagés : 1 groupe de 15 agents par an (en 2017, 2018 et 2019) à PREMONTRE

### **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins -Direction des Ressources Humaines

### **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » : en présence d'un cadre désigné référent de la formation par la Direction des soins

Evaluation différée « à froid »

### **EXPLOITATION DES ACQUIS PREVUE**

Retour auprès des équipes

Mise en œuvre des acquis dans les pratiques quotidiennes

### **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

## **Lot 2 : Formation Droits des personnes hospitalisées**

### **Cahier des Clauses particulières**

#### **OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'EPSMDA d'une formation axée sur « Les droits des personnes hospitalisées ».

#### **DEFINITION DE L'ACTION**

Il s'agit de garantir les compétences infirmières dans le domaine de la promotion et du respect des droits des patients.

#### **DEFINITION DU PROJET DE FORMATION**

Cette formation est inscrite depuis de nombreuses années dans les orientations de formation du service infirmier. Portant initialement sur la Loi du 27 juin 1990, elle a fait l'objet d'un ajustement en 2002 afin d'y intégrer la Loi du 4 Mars 2002.

Un module complémentaire spécifiquement dédié à l'information et à la recherche du consentement du patient a été ajouté en 2009.

#### **ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

Ce projet fait partie intégrante de la politique d'établissement en matière de droits des patients et est inscrit dans les axes du projet de soins infirmiers 2013-2017.

L'une des actions du compte qualité 2016 concerne la poursuite du travail engagé sur l'information du patient. Par ailleurs, la visite de certification V 2014 a relevé des éléments qui restent à faire évoluer tels que l'information du patient en cas de dommages liés aux soins, le respect des libertés individuelles, l'information du patient sur les conditions de sa prise en charge...

#### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

##### **Objectif global :**

Il s'agit d'apporter les éclairages nécessaires aux soignants sur les droits des personnes hospitalisées, y compris ceux en lien avec la loi du 5 Juillet 2011 relatives aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

##### **Objectifs spécifiques :**

Il s'agit pour les participants :

1/ d'acquérir les connaissances en lien avec la Loi du 4 Mars 2002 et les textes d'application concernant :

- Les droits de la personne
- Les droits et la responsabilité des usagers
  - Information à donner au patient adulte et mineur, recueil de la personne de confiance

- Les modalités d'accès au dossier médical
- Le secret professionnel
- La participation des usagers au fonctionnement du système de santé
  - Les nouvelles instances, les nouvelles obligations et nouvelles règles : la commission des usagers, le contrôleur général des lieux de privation de liberté...

2/ d'acquérir ou de conforter les connaissances concernant la Loi du 5 Juillet 2011 :

- Contribuer à son application dans l'exercice quotidien de la pratique infirmière.

3/ de répondre aux attendus de la HAS relatifs aux droits des patients

### **PUBLIC CIBLE**

Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants

Modalités de sélection des stagiaires : inscription sur la base du volontariat

### **METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthode pédagogique participative

Supports théoriques

Cas concrets à partir de situations cliniques en psychiatrie

### **OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE**

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

### **PROFIL DE L'INTERVENANT**

Intervenant ayant des connaissances juridiques et une expérience en psychiatrie

### **DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT**

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

### **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 3 jours

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagé : 2 à 3 groupes de 15 agents par an (en fonction des demandes recensées) en 2017 - 2018 et 2019 à PREMONTRE

### **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins -Direction des Ressources Humaines

### **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur désigné référent de la formation par la Direction des Soins

Evaluation différée « à froid »

### **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

### **EXPLOITATION DES ACQUIS :**

Partage des acquis au sein des équipes

Mise en pratique des acquis/garantie de l'information du patient lors de son admission et au cours de sa prise en charge/ses droits, état de santé

# **Lot 3 : Formation Démarche diagnostique, démarche de soins et projet thérapeutique**

## **Cahier des Clauses particulières**

### **OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'EPSMDA d'une formation axée sur «La démarche diagnostique, démarche de soins et projet thérapeutique ».

### **DEFINITION DE L'ACTION**

Cette action de formation initiée en 2013 vise à permettre aux professionnels d'améliorer leurs connaissances dans la conduite d'un projet et, plus particulièrement dans la construction du projet thérapeutique personnalisé du patient en psychiatrie.

### **DEFINITION DU PROJET DE FORMATION**

Ce projet de formation mis en place en 2013 répond à un double objectif :

- améliorer la qualité des soins et restituer la pratique infirmière dans une démarche thérapeutique cohérente et concertée ;
- participer à la continuité de la prise en charge des patients par une harmonisation des pratiques.

### **ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

Cette action, issue des propositions émises par l'encadrement supérieur, est inscrite dans les orientations de formation du service infirmier validées en commission de soins.

La visite de certification V 2014 a confirmé l'évolution nécessaire des pratiques dans ce domaine, notamment en matière de traçabilité du projet personnalisé du patient.

### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Objectif global :

- Maîtriser une démarche projet en psychiatrie, et plus spécifiquement de construction d'un projet thérapeutique personnalisé.

Objectifs spécifiques :

- Connaître les différents types de projet et les outils nécessaires à leur conception (projet de soins, projet d'activité,...) ;

- Développer le raisonnement et la démarche clinique infirmière : concepts de soins, formalisation d'un raisonnement clinique ;
- S'approprier le concept de projet thérapeutique personnalisé (contexte législatif, notions d'objectifs...)
- Développer une méthodologie de construction d'un projet thérapeutique personnalisé : la rédaction du projet, l'accompagnement du patient, la coordination avec les équipes, l'évaluation, la notion de référence paramédicale.

### **EXIGENCE PARTICULIERE**

Travail intersession : élaboration d'une trame de projet thérapeutique personnalisé en psychiatrie

### **PUBLIC CIBLE**

Cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, personnel de rééducation

Requis pour les infirmiers : avoir suivi les formations « Approfondissement des soins en santé mentale » et « Entretiens infirmiers et relation d'aide ».

Modalités de sélection des stagiaires : évaluation du besoin par l'encadrement lors de l'entretien annuel »

### **METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthode pédagogique participative  
 Apports et supports théoriques  
 Etude de cas concrets  
 Exercices pratiques

### **OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE**

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

### **DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT**

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Des précisions quant aux périmètres de la prestation peuvent être données par mail. Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

## **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

## **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 2 X 2 jours (période intersession : 1 mois)

Chaque journée de formation dans le cadre de la convention de formation contractualisée sera d'une durée de 7 heures.

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagé : 1 groupe de 15 agents par an (en 2017 - 2018 et 2019) à PREMONTRE

## **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins - Direction des Ressources Humaines - Commission de formation

## **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » : présence d'un cadre supérieur désigné référent de la formation par la Direction des soins

Evaluation différée « à froid »

## **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

## **EXPLOITATION DES ACQUIS :**

Partage des acquis au sein des équipes

Mise en œuvre des pratiques dans les pratiques quotidiennes

# **Lot 4 : Formation Education thérapeutique du patient en psychiatrie**

## **Cahier des Clauses particulières**

### **OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'EPSMDA d'une formation axée sur «L'éducation thérapeutique du patient en psychiatrie ».

### **DEFINITION DE L'ACTION**

Il s'agit de pouvoir disposer des compétences requises pour concevoir des ateliers pédagogiques et animer des activités éducatives ciblées ou des programmes d'éducation thérapeutique.

### **DEFINITION DU PROJET DE FORMATION**

Ce projet de formation initié en 2013 s'inscrit dans le développement de la politique de santé publique nationale. La Loi HPST de Juillet 2009 rend désormais l'activité de l'éducation thérapeutique obligatoire dans la prise en charge globale du patient.

Ce projet de formation a pour finalité de disposer de compétences afin de pouvoir dispenser des activités éducatives ciblées ou de participer au projet d'éducation thérapeutique pluridisciplinaire (cf. Arrêté du 31 Mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient).

### **ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) fait partie des recommandations de la HAS issues de la visite de certification de l'EPSMDA.

Le volet éducation thérapeutique est inscrit dans les axes du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2013-2017.

La visite de certification V 2014 a confirmé l'évolution nécessaire des pratiques dans ce domaine, notamment en matière de mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectif global :

- Développer les compétences pédagogiques, relationnelles et méthodologiques à partir de l'appropriation des différentes approches en éducation thérapeutique ou en activités éducatives ciblées.



### Objectifs spécifiques :

Il s'agit pour les participants :

- d'appréhender l'intérêt de la mise en place de l'éducation thérapeutique du patient en psychiatrie au regard du cadre réglementaire,
- de connaître la définition de l'éducation thérapeutique et des activités éducatives ciblées,
- de savoir concevoir et mettre en œuvre les différentes étapes d'un programme d'éducation thérapeutique ou d'activités éducatives ciblées (diagnostic éducatif, objectifs pédagogiques à déterminer, techniques pédagogiques, outils adaptés aux patients et le suivi des compétences/connaissances acquises par le patient),
- de connaître les modalités d'auto-évaluation du programme ou des activités éducatives ciblées.

### PUBLIC CIBLE

Personnel d'encadrement, infirmiers, personnel médico-technique, professionnels de rééducation, médecins, psychologues et assistantes sociales.

Pré-requis : tout personnel souhaitant s'inscrire dans le futur projet d'ETP ou d'activités éducatives ciblées.

Modalités de sélection des stagiaires : inscription dans un groupe d'ETP

### METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthode interactive avec support écrit  
Supports théoriques  
Etude de cas concrets  
Mise en pratique  
Echanges sur les pratiques

### OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

### PROFIL DE L'INTERVENANT

Intervenant ayant une compétence à la mise en place et à l'animation d'activités éducatives ciblées et/ou en éducation thérapeutique et possédant, si possible, une expérience en psychiatrie

### DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

### **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 6 jours ou 40 heures

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagé : 1 groupe de 15 agents par an - 2017 -2018- 2019

Lieu : PREMONTRE

### **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins et Président de la CME

### **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » en présence du directeur des soins

Evaluation différée « à froid »

### **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

### **EXPLOITATION DES ACQUIS :**

Mise en œuvre des acquis dans le cadre de futurs projets d'ETP ou d'activités éducatives ciblées

# **Lot 5 : Formation Approfondissement des soins en santé mentale**

## **Cahier des Clauses particulières**

### **OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'EPSMDA d'une formation axée sur «L'approfondissement des soins en santé mentale ».

### **DEFINITION DE L'ACTION**

Cette action de formation a été initiée en 2000. Depuis 2004, elle constitue une des actions de formation obligatoires à destination des infirmiers nouvellement diplômés.

Cette formation de consolidation des savoirs vise à enrichir les connaissances de ces professionnels dans les domaines de la clinique et des pratiques de soins en santé mentale et des particularités de prise en charge en psychiatrie

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectif global :

- Apporter les connaissances indispensables aux infirmiers nouvellement diplômés et/ou recrutés afin de leur permettre de s'inscrire pleinement dans leur métier et les évolutions attendues.

Objectifs spécifiques :

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

**1. D'identifier la sémiologie psychiatrique, de la rattacher à une pathologie et d'apporter une réponse infirmière adaptée dans le cadre de la relation soignant soigné**

1.1. De maîtriser les notions de santé, de santé mentale et de maladie mentale :

- le normal et le pathologique,
- la psychiatrie, la folie, la maladie et santé mentale

1.2. De comprendre les différentes approches psychiatriques et psycho dynamique

- l'organisation et le développement de la personnalité (théories et modèles explicatifs) : apports de la psychopathologie et de la psychanalyse, approches systémiques.

1.3. De connaître les classifications psychiatriques

- les différentes classifications (française, internationale), les névroses, les psychoses, les états limites, etc....

1.4. De comprendre les principaux dysfonctionnements psychiques

- notions de signe, symptôme, syndrome

- notion de structure, de caractère, de personnalité
- conflits intrapsychiques et mécanismes de défense
- angoisse et anxiété
- les conduites et les comportements
- les troubles de l'humeur
- les troubles du sommeil
- les troubles de l'alimentation
- les troubles délirants : délire et hallucination
- les troubles de la dissociation
- le risque suicidaire
- les addictions

1.5. D'identifier les moments de crise, d'intégrer cet épisode dans l'histoire de la personne et d'utiliser ce moment de crise dans l'organisation des soins pour la personne

- la crise : définition et statut en psychiatrie
- la place de la crise dans l'histoire de la personne
- l'accompagnement de la personne : rappel des fondamentaux de la communication et de la relation d'aide
- les compétences de l'infirmier en situation de crise

**2. de se situer dans leur rôle infirmier avec ses limites et ses interactions avec les autres professionnels dans une approche plurielle et pluridisciplinaire des soins en santé mentale**

2.1 De connaître les aspects essentiels de:

- La communication : les fondamentaux théoriques
- La notion de cadre : définition, rappel sur l'espace des rôles propre et délégué en matière de relation soignant/soigné
- Le travail en équipe : dimension de contenance, dimension de soins pluriels : organisation du soin en tant que « prestation collective », outils.

2.2. De savoir situer en quoi une relation peut (ou non) être une relation de soins

- Les aspects de la relation d'aide et d'aide thérapeutique (empathie, congruence, écoute active, reformulation, cadrage)
- L'écoute et le décodage du langage et des manifestations des patients
- Les mécanismes de défense
- L'anxiété, la peur, l'agressivité
- Différence entre réponse à une situation d'urgence et démarche thérapeutique inscrite dans la durée
- Les réponses aux situations difficiles : personne confuse, délirante, agitée,...
- L'espace et le temps nécessaire

2.3. De reconnaître les médiations comme supports indispensables à la relation de soins

- Les différentes médiations et les places et compétences infirmières

## **PUBLIC CIBLE**

Infirmiers

Modalités de sélection des stagiaires : inscription systématique dans le cadre du processus d'intégration des infirmiers nouvellement diplômés et/ou sur proposition de l'encadrement supérieur pour les infirmiers nouvellement recrutés (ex : mutation)

## **METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthode pédagogique participative  
Travaux de groupe  
Contenu équilibré entre apports théoriques et cas concrets  
Vidéos  
Etudes de textes exclues

## **OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE**

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

## **PROFIL DE L'INTERVENANT**

1 psychiatre et/ou 1 professionnel psychologue ou cadre de santé ayant une expérience dans le domaine de la psychiatrie

## **EXIGENCE PARTICULIERE**

Un lien est souhaité entre l'intervenant de ce module et celui de la formation « Entretiens infirmiers et relation d'aide » faisant l'objet du Lot 6 relatif à l'ensemble de ce marché.

## **DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT**

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

## **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 5 jours

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagé : 1 à 2 groupes par an (en fonction des demandes)  
en 2017 -2018- 2019

Lieu : PREMONTRE

### **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins

### **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » en présence d'un cadre supérieur de santé référent de la formation désigné par la Direction des Soins

Evaluation différée « à froid »

### **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement

# **Lot 6 : Formation Entretiens infirmiers et relation d'aide**

## **Cahier des Clauses particulières**

### **OBJET DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le présent marché a pour objet la mise en place au sein de l'EPSMDA d'une formation axée sur «Les entretiens infirmiers et la relation d'aide thérapeutique».

### **DEFINITION DE L'ACTION**

Il s'agit de pouvoir disposer des compétences requises pour concevoir des ateliers pédagogiques et animer des activités éducatives ciblées ou des programmes d'éducation thérapeutique.

### **DEFINITION DU PROJET DE FORMATION**

Ce projet de formation initié en 2013 s'inscrit dans le développement de la politique de santé publique nationale. La Loi HPST de Juillet 2009 rend désormais l'activité de l'éducation thérapeutique obligatoire dans la prise en charge globale du patient.

Ce projet de formation a pour finalité de disposer de compétences afin de pouvoir dispenser des activités éducatives ciblées ou de participer au projet d'éducation thérapeutique pluridisciplinaire (cf. Arrêté du 31 Mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient).

### **ORIGINE DU PROJET ET LIEN AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) fait partie des recommandations de la HAS issues de la visite de certification de l'EPSMDA.

Le volet éducation thérapeutique est inscrit dans les axes du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques 2013-2017.

La visite de certification V 2014 a confirmé l'évolution nécessaire des pratiques dans ce domaine, notamment en matière de mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Objectif global :

Apporter des connaissances indispensables aux infirmiers nouvellement diplômés et/ou recrutés afin de leur permettre de s'inscrire pleinement dans leur métier.

Objectifs spécifiques :

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

## **1. Pour les entretiens infirmiers ( 2jours)**

### **1.1 D'identifier les différents types et situations d'entretien, de diriger un entretien et de l'exploiter**

#### **1.1.1. D'identifier les différents types d'entretiens :**

##### **1.1.2.**

- Les différentes écoles : psychanalytiques - systémique - rogéienne
- La spécificité de l'entretien infirmier : notions de rôle propre et de rôle prescrit
- La classification selon les objectifs (accueil-recueil- information- motivation-évaluation- résolution de problème) le degré de liberté (dirigé- semi-dirigé - non dirigé)
- Entretien formel, informel

#### **1.1.2. De situer l'entretien :**

- Notion de cadre (espace temps)
- Entretien Formel ou informel
- En unité-en VAD- la famille
- Dans le contexte de l'admission : /aspects suicidaires, en présence d'un membre de son entourage,

#### **1.1.3 De diriger un entretien :**

- Notion d'écoute active
- Les attitudes : - globales (autoritaire -manœuvrière -coopératrice - élucidatrice)  
- Séquentielles (évaluation -conseil -interprétation - investigation-compréhension)
- Notions de limites (espace-temps)
- Les différentes phases
- Ce qui se joue (transfert-contre transfert-anxiété-angoisse)

#### **1.1.4 D'exploiter un entretien**

- Les prise de notes (adapté ou pas, quand ?)
- Transmissions en fonction de l'entretien : orales, écrites, ...

## **2) La relation d'aide**

2.1 De connaître l'importance de l'écoute dans la relation d'aide et de mettre en pratique des attitudes d'écoute active

### **2.1.1 De saisir l'importance de l'écoute dans la relation d'aide**

- Schéma de la communication
- Ecole de Palo Alto (verbal-non verbal double lien...)
- L'écoute et l'écoute active

### **2.1.2 De maîtriser les attitudes d'écoute active et de relation d'aide**

- Questions ouvertes ou fermées
- Reformulation
- Congruence



- Considération positive inconditionnelle
- Compréhension empathique

## **PUBLIC CIBLE**

Infirmiers

Pré-requis : les infirmiers devront avoir suivi la formation « approfondissement des soins en santé mentale » avant de pouvoir être inscrit à ce module

Modalités de sélection des stagiaires qui seront formés : inscription systématique dans le cadre du processus d'intégration des infirmiers nouvellement diplômés et/ ou sur proposition de l'encadrement supérieur pour les infirmiers nouvellement recrutés (ex : mutation).

## **METHODE PEDAGOGIQUE SOUHAITEE ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Méthode pédagogique participative

Travaux de groupe

Contenu équilibré entre apports théoriques et cas concrets

Vidéos

Travail intersession (conduite d'entretien - prises de note - transmissions)

## **OUTILS/ ASSISTANCE PEDAGOGIQUE**

Matériel : l'EPSMDA de l'Aisne met à disposition une salle de formation avec le matériel nécessaire (paper board, tableau blanc, vidéoprojecteur (sur demande et selon la disponibilité), téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD...

Photocopies et documents : toute photocopie est à la charge du prestataire de formation et ne peut être réalisée dans les locaux hormis les documents résultants de travail de groupe

## **PROFIL DE L'INTERVENANT**

1 professionnel (psychologue, cadre de santé) ayant une expérience dans le domaine psychiatrique.

## **EXIGENCE PARTICULIERE**

Un lien est souhaité entre l'intervenant de ce module et celui de la formation « Approfondissement des soins en santé mentale » faisant l'objet du Lot 5 relatif à l'ensemble de ce marché.

## **DELIMITATION DE L'OFFRE ET EXIGENCE DE L'ETABLISSEMENT**

Le prestataire détaillera les conditions de prix ainsi que le nombre, la qualité et les références des intervenants. Les prix remis sur devis seront forfaitaires et couvriront l'ensemble de la prestation de formation, déplacements du formateur compris.

Seules les formations réalisées seront facturées. L'EPSMDA se réserve le droit de refuser la planification d'une ou plusieurs sessions si le nombre d'inscriptions est inférieur à 8.

Sur la base des critères ci-dessous exposés, l'EPSMDA effectuera une présélection des offres reçues.

### **CRITERES DE SELECTION**

Qualité technique de l'offre : pondération 70 % - détaillée comme suit :

- Adéquation de la proposition au contexte exposé et aux objectifs définis dans le cahier des clauses particulières ci-joint : 30 %
- Qualité des intervenants et expériences professionnelles dans le domaine de la formation : 20 %
- Modalités organisationnelles : 10 %
- Respect des impératifs du calendrier : 10 %

Coût de l'offre : pondération 30 %

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Durée souhaitée : 5 jours

Période souhaitée pour la planification des groupes : hors période de vacances scolaires (Zone B)

Nombre de groupes envisagés : 1 ou 2 groupes de 15 agents par an (en fonction des demandes recensées)

en 2017 -2018- 2019

Lieu : PREMONTRE

### **VALIDATION DU PROJET**

Direction des soins et Président de la CME

### **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation immédiate « à chaud » en présence du cadre supérieur de santé référent de la formation désigné par la Direction des Soins

Evaluation différée « à froid »

### **LIVRABLES A REMETTRE DANS UN DELAI DE UN MOIS APRES LE DERNIER JOUR DE FORMATION**

- Une copie des grilles d'évaluation et un bilan synthétique du formateur.
- Les attestations de formation nominatives
- La facture accompagnée des feuilles d'émargement